**PL 7054: „guichet unique des aides relatives au logement“**

Projet de loi concernant la collecte et la saisie des dossiers d'aides relatives au logement

Dépôt par Marc Hansen et Carole Dieschbourg

Il suffira à l’administré de s’adresser à un seul bureau pour l’ensemble des aides relatives au logement, à savoir les aides socio- économiques relevant de la compétence du ministre ayant le Logement dans ses attributions, couramment dénommées „aides individuelles au logement“, et les aides énergétiques et écologiques relevant de la compétence du ministre ayant l’Environnement dans ses attributions, couramment dénommées „PRIMe House“.

Le guichet unique se matérialise d'un côté par la création d'un fichier de données regroupant l'ensemble des données nécessaires au traitement des demandes d'aide, peu importe que ces aides soient financées par le budget du Ministère du logement ou par celui du Ministère de l'environnement.

D'un autre côté, le guichet unique sera doté de personnel du Ministère du logement qui agira également pour le compte du ministre ayant l'Environnement dans ses attributions. L'objet du guichet unique est de collecter et de saisir les demandes d'aide et d'informer les demandeurs potentiels. Une demande effectivement introduite sera traitée par la suite dans les services respectifs du ministère à qui revient la décision finale quant à l'attribution de l'aide.